



Document final du segment parlementaire organisé à l'occasion du 18^e Forum sur la gouvernance de l'Internet de l'ONU

Façonner la confiance numérique pour l'Internet que nous voulons

12 octobre 2023

Nous, parlementaires participant au segment parlementaire du 18^e Forum sur la gouvernance de l'Internet de l'ONU sous le thème *L'Internet que nous voulons – donner à chacun les moyens d'agir*,

nous félicitant du renforcement du segment parlementaire de l'IGF invitant les parlements nationaux à prendre part aux initiatives régionales de l'IGF pour coopérer et échanger leurs bonnes pratiques en matière de politique numérique,

saluant le rôle joué par le Département des affaires économiques et sociales (DESA) de l'ONU et l'Union interparlementaire (UIP) dans l'organisation conjointe du segment parlementaire de l'IGF 2023, ainsi que le soutien apporté par le Secrétariat de l'IGF,

prenant acte de la note d'orientation du Secrétaire général de l'ONU intitulée *Un pacte numérique mondial – un avenir numérique ouvert, libre et sûr pour tout le monde*, qui fixe, entre autres, des objectifs relatifs à : la confiance et la sécurité numériques ; la protection des données et l'autonomisation ; ainsi qu'une gouvernance souple de l'IA et des autres technologies émergentes,

préoccupés par diverses tendances récentes dans l'espace numérique, notamment : la fragmentation de l'Internet, les effets négatifs de la désinformation sur la paix et la stabilité régionale et mondiale, l'incapacité à développer et à déployer des technologies dans un climat de confiance et le respect de nos valeurs communes, et l'ampleur potentielle de la fracture numérique parallèlement au développement rapide des technologies,

1. *soulignons* la nécessité de mettre en place un cadre législatif et réglementaire solide qui :
 - a. ait pour objectif de préserver la dignité humaine dans l'espace numérique ;
 - b. réponde aux obligations internationales en matière de droits de l'homme et au principe de proportionnalité ;
 - c. protège contre l'usage délétère des technologies ;
 - d. mette l'accent sur les résultats escomptés plutôt que sur des technologies spécifiques ;
 - e. soit élaboré dans le cadre d'un processus ouvert et participatif, notamment la participation de femmes, de jeunes et de groupes marginalisés ;
2. *reconnaissons* l'importance d'une approche multipartite et mobilisant l'ensemble du gouvernement en matière d'élaboration de politiques numériques, et la nécessité d'un dialogue constant entre le parlement, le gouvernement, les régulateurs, le secteur privé, les milieux techniques et la société civile ;
3. *affirmons que* pour être efficace dans l'espace numérique, la législation doit être interopérable entre les juridictions nationales et régionales, et donc
 - a. accueillons avec intérêt les instruments internationaux et régionaux tels que le Cadre stratégique de l'Union africaine en matière de données et l'élaboration de la loi sur l'intelligence artificielle par l'Union européenne, et
 - b. reconnaissons le rôle que ces instruments peuvent jouer pour promouvoir la coopération internationale et régionale ;



4. *appelons* à adopter une approche axée sur les personnes en matière de gouvernance des données, en plaçant les utilisateurs, notamment les groupes marginalisés, au cœur des démarches et en leur donnant plus de contrôle et de transparence sur la manière dont leurs données sont collectées et traitées, notamment en :
 - a. identifiant et appliquant les principes communs en matière de gouvernance des données ;
 - b. créant un environnement propice à une utilisation plus positive des données par le biais de cadres régionaux, étant donné que l'Internet ne connaît pas de frontières nationales ;
5. *appelons également* à une gouvernance souple de l'intelligence artificielle (IA) et des autres technologies émergentes avec des objectifs qui garantissent la transparence, la fiabilité, la sécurité et le contrôle humain dans la conception et l'utilisation de l'IA, et placent la transparence, l'équité et la redevabilité au cœur de la gouvernance, et
 - a. *mettons en garde contre* le risque de voir l'IA accroître les fractures numériques en raison du manque de données disponibles dans certaines régions et cultures du monde et *appelons* par conséquent à une plus grande démocratisation et localisation de l'IA, sur la base de données locales de haute qualité, qui à leur tour reposent sur un cadre solide de gouvernance des données ;
 - b. *soutenons* l'idée de mettre en place des dispositifs réglementaires pour élaborer et tester une législation sur l'IA ;
 - c. *soulignons* la nécessité de renforcer en permanence la capacité des parlementaires à comprendre les différents aspects de l'IA, les divers cas d'utilisation, ainsi que les impacts et les effets de la technologie sur la société ;
 - d. *demandons* à l'UIP de soutenir, au sein de la communauté parlementaire, le dialogue mondial sur la gouvernance et la réglementation de l'IA ;
6. *appelons* par ailleurs à l'initiation aux médias, à la sensibilisation et au renforcement des capacités au sein de la société afin de lutter contre la désinformation, notamment en :
 - a. *facilitant* la modération de contenu et la vérification des informations sur les plateformes de réseaux sociaux ;
 - b. *élaborant* des lois qui favorisent l'accès à l'information ;
 - c. *reconnaissant* l'importance d'une réglementation transfrontalière pour la redevabilité au-delà des frontières nationales ;
 - d. *adoptant* une approche multipartite afin d'impliquer le pouvoir judiciaire, les procureurs et les ministères ;
7. *invitons* les parlementaires à partager les connaissances, les expériences et le travail réalisé à l'IGF avec les organes parlementaires et les autres membres, et à échanger des informations sur les initiatives législatives existantes et nouvelles qui contribuent à accroître la confiance dans l'espace numérique aux niveaux national et régional ;
8. *encourageons* les parlementaires à renforcer leur engagement auprès de l'IGF et à étendre leur participation aux initiatives de l'IGF aux niveaux national et régional, et *appelons* l'IGF à mettre les parlementaires en relation avec les parties prenantes de l'IGF afin d'éclairer, le cas échéant, leurs travaux sur les questions de politique numérique ;
9. *demandons* à l'IGF de renforcer le segment parlementaire afin de faciliter les échanges entre les parlementaires et les autres parties prenantes de l'IGF sur les questions liées au numérique.